

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 2 mars 2020
Délibération n°58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. DUDON Alain, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. BAUDY Serge** portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **M. DUNOGUES Yves** portant de Mme TAPIN Martine, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric** portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. SORE Serge** portant pouvoir de Monsieur SARTRE Philippe.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.
Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

PATRIMOINE NATUREL :

Plan de financement – Poste de technicien de rivières

L'intérêt patrimonial des cours d'eaux naturels du territoire et leurs zones humides associées est reconnu par l'ensemble des acteurs du Parc, propriétaires, gestionnaires ou simples utilisateurs. La seconde priorité politique de la charte 2014-2026 du PNRLG développe les objectifs du Parc en matière de préservation et de gestion de la ressource en eau à l'échelle des rivières, de la Leyre et son bassin versant. Elle engage le Parc dans cette compétence. Les interventions du technicien viennent également en cohérence et en application des orientations de gestion et des mesures du SAGE et du Document d'Objectif des Vallées de la Leyre, et portent sur la connaissance, l'échange avec les acteurs, la mise en œuvre et l'accompagnement de programmes raisonnés et adaptés d'aménagement, de restauration et d'entretien de ces milieux.

Sur l'année 2020 et en cohérence avec les orientations des collectivités territoriales compétentes, le Parc, au travers de sa mission patrimoine naturel, finalise la réactualisation du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) sur la Leyre et sa vallée. Cette réactualisation passe notamment par un volume de temps dédié du technicien rivière pour l'expertise, l'accompagnement de l'étude de finalisation PPGCE/GEMAPI engagée en 2020.

Le coût prévisionnel pour l'année 2020 est de 39 000 € TTC en fonctionnement pour les charges de personnel et moyens dédiés.

Plan de financement 2020 :

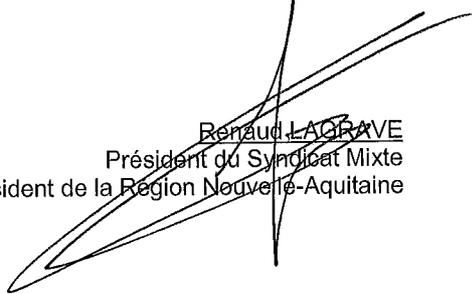
• Région Nouvelle Aquitaine	2 950 €
• SIBA et intercommunalités	3 348 €
• Agence de l'eau Adour Garonne	4 875 €
• PNRLG	27 827 €

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL Séance du 2 mars 2020
A BELIN-BELIET (33) Délibération n°58

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** ce plan de financement.
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 3 mars 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine